

# Rapport du président de la commission

## à l'intention de la XXVIIème Assemblée générale de la Conférence des Autorités cantonales de surveillance des finances communales des 17 et 18 septembre 2009 à Bellinzone

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Mesdames et messieurs les invités,

Chers collègues,

### I. Conférence

Les 20 et 21 septembre 2007, s'est déroulée à Aarau la XXVIème Assemblée générale de la Conférence des Autorités cantonales de surveillance des finances communales.

Au nom du Conseil d'Etat du Canton d'Argovie, Monsieur Kurt Wernli, Conseiller d'Etat souhaite la bienvenue aux délégués des 18 cantons présents.

Le Conseiller d'Etat du « Dipartimento delle istituzioni del canton Ticino », Luigi Pedrazzini président de la Conférence, mena les débats relatifs aux affaires administratives de manière compétente et expéditive.

Deux exposés ont été présentés. Le premier par Mme Yvonne Reichlin-Zobrist, administratrice des finances du canton Bâle-Campagne, laquelle a donné des renseignements sur le Modèle de Compte Harmonisé 2 (MCH2). Le deuxième exposé a été présenté par Mme Jasmin Staiblin directrice de ABB Schweiz. Cet intéressant exposé était intitulé "Veränderungen gestalten, nicht nur Verwalten". Au travers de son allocution, Mme Staiblin a souligné l'importance de la recherche et de la formation du personnel pour la Suisse.

La partie récréative du programme établi par Monsieur Markus Urech et ses collaboratrices et collaborateurs du service des Communes du canton d'Argovie, a été appréciée par tous les participants. A la fin de l'assemblée, les participants ont eu l'occasion de faire une visite guidée de la Ville d'Aarau, le tout suivi d'un apéro au Schlossgarten. La soirée fut agrémentée d'un délicieux repas de gala au Château de Liebegg à Gränichen accompagné d'un très beau spectacle musical.

Le vendredi matin fut organisée la visite guidée du Auenschutzpark Raum Brugg-Freiamt, visite durant laquelle les participants ont parcouru un environnement fluvial intact. Un dernier repas en commun précéda la clôture de l'Assemblée.

Nous remercions chaleureusement Monsieur Markus Urech et ses collaboratrices et collaborateurs pour l'excellente organisation et leur chaleureux accueil. Notre merci s'exprime également au Gouvernement du Canton de Argovie de même qu'aux sponsors à savoir, la ville d'Aarau, UBS Aarau et BDO Visura Aarau, pour leur soutien financier.

## II. Commission

Compte tenu de la démission, début 2008 pour des raisons professionnelles, de Monsieur Meinrad Gnädinger (TG), que nous remercions pour son travail, la Commission de la Conférence se compose maintenant comme suit:

- Pierre Spocci, président, già Capo dell'ufficio della gestione finanziaria della sezione enti locali TI
- Gérald Mutrux, Chef de Service, Département des communes FR
- Markus Urech, Chef Gemeindeinspektorat AG
- Michel Walthert, Amt für Gemeinden und Raumordnung, Leiter Gemeindefinanzen BE
- Francis Gasser, Chef Section des finances communales VS
- HansjörgENZler, Finanzkontrolle, Datenschutzdes Kantons Thurgau, TG
- Luzia Kurmann, Regierungsstatthalterin des Amtes Willisau, LU
- Heinz Montanari, Abteilungsleiter, Direktion der Justiz und des Innern, ZH
- Fabrice Weber, Directeur, Service des communes et des relations institutionnelles, Autorité de surveillance des finances communales VD

Le procès-verbal des séances de la commission est tenu, de façon très soignée, par Madame Brigitte Zbinden (Département des communes, FR).

La fonction de caissier est toujours assumée par Michel Walthert (BE).

Francis Gasser (VS) s'occupe d'une façon méticuleuse de la rédaction de notre périodique "Info".

Notre Home page [www.kkag-cacsfc.ch](http://www.kkag-cacsfc.ch) a été mise en place il y a deux ans. Elle est constamment actualisée et désormais, elle représente une source d'information très utile pour tous les membres de la Conférence.

La Commission a tenu six séances, principalement pour préparer la journée de travail du 18 septembre 2008 à Berne, suivre les travaux relatifs à l'introduction du modèle de compte harmonisé (MCH2) et préparer l'Assemblée générale des 17 et 18 septembre à Bellinzone.

## III. Journée de travail

Le 18 septembre 2008 s'est déroulée à Berne, à l'Hôtel Ambassador, la traditionnelle journée de travail.

Le thème principal traité a été le système de contrôle interne. Celui-ci a fait l'objet d'un exposé de M. Bruno Hüsser (Treuhandbüro Hüsser & Gmür, Baden), intitulé "La gestion des risques dans les communes". Cet exposé a été suivi d'un workshop.

M. Peter Betz (Leiter Verbandsleistungen des VSE) a pour sa part exposé les principales nouveautés de la nouvelle législation sur le marché de l'électricité.

M. Thomas Steiner du service des Communes du Canton de Soleure a présenté le logiciel de Beedata pour les cantons (statistique financière en ligne des communes).

Enfin, M. Michel Walthert, responsables des finances communales à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne, a présenté l'étude de « benchmarking » réalisée auprès de 25 communes du Jura bernois et de la ville de Bienne.

49 participants ont pris part à la journée de travail de 18 septembre 2008 à Berne.

#### **IV. Introduction du modèle comptable harmonisé (MCH2) pour les cantons et les communes**

A fin janvier 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a publié un nouveau Manuel intitulé "Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2". Ce modèle a abrogé la recommandation de la CDF de 1981 (Manuel de comptabilité publique, tomes I et II, éd. 1981).

Le modèle comptable en place a été révisé sur la base des normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards) et sur la base du nouveau modèle comptable de la Confédération.

Le Manuel publié par la CDF contient 20 recommandations concernant les divers aspects de la présentation des comptes publics, avec à chaque fois, des notes explicatives, des exemples et des graphiques.

La CDF recommande aux cantons et aux communes de mettre en place les nouvelles directives, au plus tard dans le délai de 10 ans.

En vue de l'introduction du MCH2 dans les communes, la Commission a constitué un groupe de coordination de huit membres, dirigé par Heinz Montanari (ZH). Il a tenu ses séances à partir du mois de février 2009. Le groupe de coordination a également décidé de préparer une plate-forme électronique pour permettre l'échange d'informations à ce sujet.

Sur la Home page de la Conférence on peut trouver de la documentation à ce sujet sous « publications ».

#### **V. Documentation sur le système du contrôle interne**

Le système de contrôle interne est un sujet très discuté, mais on ne trouve guère de documents qui traitent la mise en place, d'une manière convenable, d'un tel système dans les communes.

La commission a ainsi décidé de donner un mandat à un expert pour la rédaction d'un document concernant ce domaine. Ce document comprendra une introduction théorique et des indications concrètes pour la mise en place correcte, pour des tâches bien définies, d'un système de contrôle interne dans une commune.

## **VI. Info**

Depuis l'assemblée ayant eu lieu à Aarau, deux numéros du bulletin « Info » ont été distribués. Ceux-ci ont repris, comme toujours, les valeurs moyennes des indicateurs financiers harmonisés pour les années 2006 et 2007 des communes de chaque canton. La situation financière des communes pour les années 2006 et 2007 s'est encore améliorée en suivant un trend positif qui continue depuis 2001.

« Info » représente incontestablement un moyen d'information important tant pour les autorités de surveillance des finances des communes que pour les membres de la Conférence.

## **VII. Coup d'œil sur l'avenir**

Durant les prochaines années, l'introduction dans les communes du MCH2 représentera la tâche principale de la Conférence. Il s'agira d'une opération complexe qui prendra plusieurs années et qui devra être suivie avec la plus grande attention pour atteindre la nécessaire harmonisation de sa mise en place dans les cantons.

Un autre thème à suivre sera celui lié à l'introduction d'un système de contrôle interne dans les communes.

L'échange permanent d'informations et d'expériences entre les autorités cantonales de surveillance reste également indispensable pour éviter que des situations financières défavorables se développent mais aussi, pour promouvoir les nouveaux instruments de gestion financière.

## **VII. Remerciements**

En conclusion et étant donné que je termine ce jour mon mandat en qualité que président de la Commission, je saisi l'occasion pour remercier les membres de la Conférence pour leur nombreuses, collégiales et toujours compétentes participations aux activités proposées.

Je remercie aussi tous les membres de la Commission pour le grand soutien qu'ils m'ont apporté durant ces quatre ans, et ce, avec une grande générosité. Je remercie en particulier Brigitte Zbinden pour le méticuleux travail de rédaction des procès verbaux, Francis Gasser pour la rédaction de « Info » et Michel Walthert et Markus Urech pour leur précieuse contribution à l'organisation de la journée de travail de Berne.

Enfin, je remercie le Conseiller d'Etat Luigi Pedrazzini, qui lui aussi va terminer son mandat de président de la Conférence, pour le soutien qu'il m'a toujours donné durant ces années de même que pour sa disponibilité à participer directement aux activités de la Conférence.

Bellinzona, août 2009  
Pierre Spocci, président de la Commission